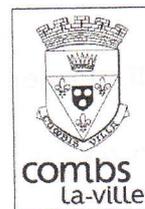




Pacte Pour la Transition Combs La Ville
Réunion du 2 juillet 2021



Groupe de travail mesure 15 - Mobilité

Présents :

- **Représentants de la municipalité :** Claude LUTTMAN, Yvon LERAY.
- **Représentants du Collectif – Pacte de transition :** François GONOD, François VERRET. Vélia HENNEQUIN
- **Administration :** Jean-Philippe GALANO, Mélanie CHEYSSOU

I Rappel de l'état des lieux :

Mesure 15 : Donner la priorité aux mobilités actives (marches, vélo) dans l'espace public

(Direction et service concerné : DST- Services voirie et DD/ GPS)

Niveau 1 retenu

Modérer la vitesse automobile sur au moins une partie de la commune (zone 30, zone de rencontre), généraliser les doubles sens cyclables et les « cédez le passage cycliste au feu », et installer un nombre suffisant de places de stationnements vélos (près des commerces, des arrêts de bus, des services publics, à l'intérieur des écoles...).

La priorité sera de développer le maillage des voies douces existantes pour permettre par ailleurs une mise en sécurité des usagers.

*Pour être en accord avec le **niveau 1** du Pacte pour la transition écologique, nous proposons d'installer des places de stationnement vélos près des commerces, arrêts de bus*

État des lieux sur la commune :

- Aide à l'acquisition de Vélos électriques par la Région Ile de France de 500 €
- PDU (Plan de Déplacement Urbain) obligatoire pour les Agglomérations de plus de 100.000 habitants (GPS)
- Projet de déploiement des trottinettes électriques

II Thèmes abordés en réunion

Les différents échanges peuvent être regroupés en 3 thèmes principaux :

- Projet de déploiement de trottinettes électriques
- Aménagements pour la circulation à bicyclette dans la ville
- Parking sécurisé pour les vélos

III Projet de déploiement de trottinettes électriques

Jean-Philippe GALANO présente le projet de déploiement de trottinettes électriques sur Combs La Ville.

Celui-ci se ferait au travers d'une convention d'exploitation signée avec la société Bird, tel que cela a été mis en place à Roissy-en-Brie, commune de taille et de structure comparable à Combs La Ville. Les premiers retours y sont positifs.

Les puces GPS dont sont équipées les trottinettes permettent de contrôler la vitesse selon les endroits et de désactiver le moteur dans les zones où la circulation est interdite.

Il est précisé aussi que la circulation est limitée aux chaussées et aux pistes cyclables, interdite sur les trottoirs.

Des parcs seraient installés devant le marché, la mairie la Coupole mais aussi à la gare et au lycée Galilée, cet axe semblant privilégié. Il permettrait en effet aux lycéens de rejoindre le lycée depuis la gare, en substitution aux voitures des parents accompagnant leur enfant au lycée. Aucune étude des besoins n'a toutefois été menée.

Vélia HENNEQUIN signale les problèmes de sécurité liés à ce mode de déplacement, les personnes mettant en danger elles-mêmes et les autres.

François VERRET n'adhère pas à ce projet pour les raisons suivantes :

- Utilisation additionnelle de besoins en énergie et en ressources (moteurs électriques),
- Risque de dégradation du matériel,
- Besoin non évident car le trafic de transit est faible sur une ville comme Combs : la population de lycéens hors Combs et accompagnés par leurs parents en voiture (c'est l'un des publics visés) ne doit pas être très importante,
- Les usagers Combs la Villais ont leur propre équipement s'ils sont utilisateurs réguliers,
- Le transfert modal prévisible sera de la marche à pied vers la trottinette plutôt que d'un véhicule thermique vers ce mode de déplacement. L'intérêt écologique est donc nul, voir négatif.
- Cela se traduit finalement par un surplus de sédentarité et donc de problème de santé, notamment pour les populations jeunes qui seront les principales utilisatrices.
- La fausse image vertueuse d'un tel projet contribue à développer une sorte « d'écologie ludique » bien loin des vraies solutions à mettre en œuvre.

Ce projet ne leur semble donc pas être cohérent avec la démarche du Pacte de Transition.

Le projet est toutefois validé par les autres participants, à titre d'essai dans un premier temps.

IV Aménagements pour la circulation à bicyclette

Mélanie CHEYSSOU rappelle les différents documents applicables pour la circulation à vélo sur la région IDF :

- Le PDUIF - Plan de Déplacement Urbain d'Ile de France (document fr planification régional)
- PDL - Plan Local de Déplacement (déclinaison du PDUIF avec les particularismes locaux par les départements, syndicats, communautés de communes, villes, ...).

Ce dernier document devait être travaillé avec GPS mais cela n'a pas encore débuté. Des choses ont été faites mais limitées (marquage au sol). Un plan inter-communes a également été lancé, pour rejoindre les zones d'activité notamment.

Concernant la situation de Combs La Ville, Jean-Philippe GALANO rappelle les points suivants :

- L'état des pistes cyclables est vérifié régulièrement. Le monde du handicap, notamment, signale les défauts à prendre en compte,
- La signalisation est en place,
- Un aménagement est prévu sur les avenues de Quincy et André Malraux.

François VERRET signale que les pistes cyclables sont intéressantes pour certains usagers (enfants, familles) mais ne doivent pas être obligatoires comme c'est le cas sur la partie Ouest de la rue Jean Moulin et l'avenue André Malraux. À cet endroit, un panneau oblige à l'utilisation de la piste cyclable, ce qui est pénalisant pour les usagers utilisant le vélo comme moyen de transport (25 à 30 km/h). Jean-Philippe GALANO pense qu'il s'agit peut-être d'une obligation, ce point doit être vérifié.

=> Action 1 : Mélanie CHEYSSOU

Un plan des pistes cyclables va être prochainement transmis

=> Action 2 : Mélanie CHEYSSOU

D'autres aménagements à envisager sont évoqués.

IV.1 Voies à double sens cyclables

Vélie HENNEQUIN cite l'exemple de la ville de Gand. Cela se rencontre aussi dans certaines villes, Paris notamment.

Jean-Philippe GALANO estime que ces aménagements sont accidentogènes, les cyclistes se sentant prioritaires.

Un tel aménagement semble toutefois pouvoir être envisagé dans des voies à circulation modérée ou faible :

- Rue des Écoles
- Rue des Sainfoins

Des études sur les résultats obtenus par la mise en place de double-sens vélo sur d'autres villes seront consultées.

Cela sera également discuté avec les conseils de quartier concernés => Action 3 : Mélanie CHEYSSOU

IV.2 Voies partagées

C'est un aménagement prévoyant le partage de la chaussée aux différents usagers (piétons, cycles, voitures) qui auraient dû être mis en place à certains endroits, ce qui n'a pas été fait, malgré les recommandations à l'époque :

- Accès au gymnase Salvador Allende où la création des trottoirs, non rigoureusement utilisés, crée une zone de conflit
- La rue de la nouvelle Cythère où l'aménagement de la piste cyclable n'était pas utile (impasse à très faible circulation) et génère des inconvénients (muret béton élevé qui empêche la sortie des véhicules stationnés).

Il serait nécessaire à l'avenir d'envisager cette solution, entraînant un aménagement de voirie moins onéreux.

IV.3 Chaucidou ou chaussée à voie centrale banalisée

François VERRET signale ce type d'aménagement qui pourrait être envisagé sur certaines voies afin de réduire la vitesse et privilégier les cycles aux voitures (les voitures se déportent sur la bande cyclable pour se croiser).

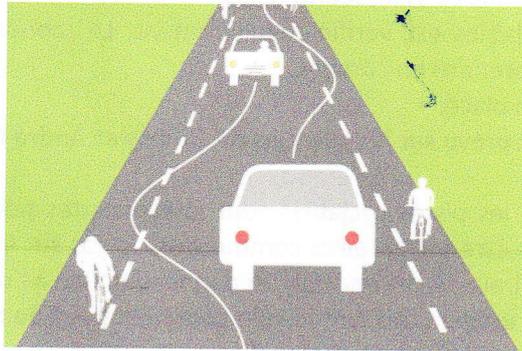


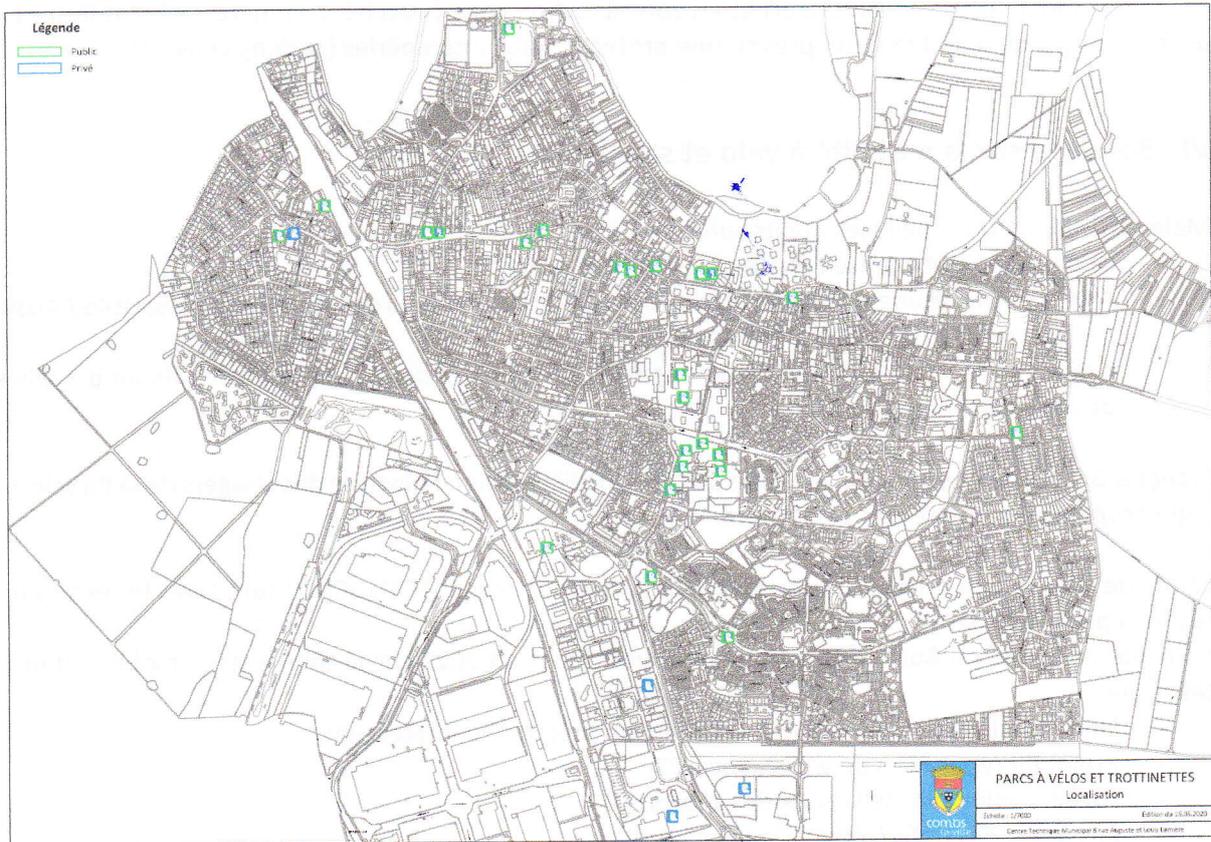
Illustration CEREMA : principes de fonctionnement d'une CVCB

Un tel aménagement pourrait être envisagé sur l'avenue André Malraux, entre la place René Cassin et le mail de l'allée des Princes.

La configuration actuelle de ce tronçon (grande ligne droite, absence de croisements) incite à dépasser la vitesse limitée à 50 km/h et fait donc l'objet de contrôles de vitesse fréquents.

V Parking sécurisé pour les vélos

Jean-Philippe GALANO précise que les parcs à vélos sont installés là où il y a une demande. Les systèmes d'ancrage sont maintenant préférés aux parkings à fixation de la roue.



Yvon LERAY estime que le risque de vol ou de dégradation est un frein à l'usage des vélos, notamment sur certains lieux tels que la Coupole, les établissements de sport de musique, la Coupole... Il est proposé de passer aussi par les présidents d'association pour évaluer où se situeraient les besoins de parking sécurisés.

La sécurisation est par contre bien assurée à la gare, grâce à un parking fermé accessible uniquement aux porteurs de la carte Navigo qui prennent un abonnement spécifique (somme modique).

Sur les autres lieux où le stationnement est prolongé et sans surveillance (spectacle à la Coupole, piscine, MJC par exemple), des consignes à vélo devraient être envisagées.



Ces infrastructures nécessitent de la place mais si elles permettent un transfert modal de la voiture vers le vélo, une place de stationnement peut être utilisée pour l'implantation. Il est suggéré de faire une étude d'implantation (coût ?) sur un emplacement mixte Coupole / piscine.

=> Action 4 : Mélanie CHEYSSOU

La Police Municipale va être consultée afin d'avoir les chiffres de vol / dégradation sur les vélos stationnés sur les parkings en ville

=> Action 5 : Mélanie CHEYSSOU

Là où le stationnement est plus court et en zone à fort passage (marché, commerces), les systèmes à ancrage suffisent mais il faudrait prévoir une protection aux intempéries (parking couvert).

VI Sondage sur la mobilité à vélo et sensibilisation

Mélanie CHEYSSOU rappelle les points suivants :

- Le département a lancé l'étude d'un plan vélo collège.
- À Combs, une étude a été faite auprès des écoliers élémentaires sur les trajets domicile / école / travail ; elle a recueilli 950 réponses
- Il serait aussi possible de récupérer des études nationales pour avoir des résultats sur des villes de même configuration.

François GONOD invite à consulter le site de la FFUB - Fédération Française des Usagers de la Bicyclette – qui propose de nombreuses ressources.

La Mairie a lancé une sensibilisation pour avoir des éco-délégués (CM1, CM2) sur toutes les écoles de la ville à partir de 2020.

À l'école de l'Orée du Bois : des actions sont envisagées en 2022 sur le thème de la mobilité douce telles que :

- Une semaine sur la mobilité douce avec un projet de déplacement,
- Projet de réparation de vélos avec GPS,
- Ateliers vélos avec le service des sports,
- Envisager des défis (semaine sans voiture).

Afin de sensibiliser les citoyens à l'usage du vélo, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Claude LUTTMAN propose une animation en bloquant des rues aux vélos dans le centre-ville. Cela rappelle le principe des Vélorutions, basées sur ce principe, avec des animations (GPS propose des ateliers de réparation de vélos)
- Une telle manifestation pourrait être organisée au printemps, en lien avec une manifestation existante ?
- Elle pourrait aussi être rattachée à un événement national : l'idée serait de jumeler cela avec le Téléthon (début décembre). Il faudrait voir comment cela peut être envisagé, en lien avec l'équipe Pacte.

=> Action 6 : Mélanie CHEYSSOU

L'idée est émise de concevoir un questionnaire auprès des citoyens afin de savoir quels sont les freins à une utilisation plus large de la bicyclette.

Ce questionnaire permettrait aussi de sensibiliser et de communiquer auprès de la population.

Des enquêtes peuvent aussi être menées auprès des différents publics (usagers de la Coupole, du marché, établissements scolaires).

L'équipe Pacte va réfléchir à ce sujet

=> Action 7 : Équipe Pacte

De même, il apparaît nécessaire d'inciter les Combs La Villais à mieux se respecter (voitures / vélos / piétons) : via le journal Rencontre, réaliser des films sur les déplacements doux à projeter au cinéma ou sur Facebook...

=> Action 8 : Tous les membres

Enfin concernant la communication de la mairie, le collectif citoyen du pacte pour la transition demande que l'adresse mail pacte.transition@mairie-combs-la-ville.fr de la mairie soit modifiée afin de ne pas utiliser ces deux termes qui créent de la confusion ». Cette adresse doit être complètement distincte de l'adresse du collectif pacte77380@gmail.com.

Un article paraîtra dans le prochain Rencontre du mois de septembre, il sera proposé à la relecture de l'équipe Pacte avant la fin du mois de juillet.

Pour les élus

Pour Le Collectif local Pacte Transition

Claude LUTTMAN

François GONOD